



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Lettre de l'Agenda rural n°1

ÉDITO

Partant du principe que chaque citoyen, quel que soit son lieu de résidence, doit pouvoir s'épanouir dans sa vie de famille, ses études, son travail, son environnement et ses loisirs, l'agenda rural constitue depuis 2019 une véritable boîte à outils en faveur des territoires ruraux. Fort de 181 mesures, il vise à accompagner les élus, les citoyens, les professionnels qui font preuve d'imagination sur leur territoire pour améliorer leur quotidien et leurs activités. Par exemple, dans le Cantal, l'agenda rural a permis le déploiement d'un réseau de 18 maisons France services pour faciliter l'accès aux services publics, l'implantation de 6 tiers-lieux culturels, le soutien personnalisé à l'ingénierie des collectivités rurales ou encore de déploiement de 18 conseillers numériques pour lutter contre l'illectronisme.

En 2023, un nouvel acte de l'agenda rural sera dévoilé. Je reviendrai donc rapidement vers vous pour poursuivre à vos côtés, les travaux engagés pour faire de nos territoires des espaces d'avenir attractifs et porteurs d'innovations sociale et territoriale. Dans l'attente, les agents de l'État restent mobilisés pour vous accompagner dans vos projets.



Laurent Buchaillat, préfet du Cantal

Petites Villes de Demain

« Petites Villes de Demain » vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

Piloté par l'ANCT, le programme « Petites Villes de Demain » donne les moyens de concrétiser les projets de territoires et de redynamisation des centres-bourgs aux élus des villes et de leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités.

Concrètement, le soutien de l'État et de ses partenaires se matérialise notamment par :

- un appui des collectivités en ingénierie au travers d'un financement des chefs de projet PVD dans chaque EPCI,
- un financement d'études et de diagnostics (AMO) tant sur le plan stratégique que sur des actions opérationnelles à mettre en oeuvre
- un accès au club national PVD pour partager les expériences.

Dans le Cantal, 26 communes du territoire sont lauréates du programme en 2021, en association étroite avec les neuf EPCI cantaliens et le conseil départemental :



Après l'achèvement du cycle de signature des conventions d'adhésion au programme en 2021, les collectivités et EPCI sont aujourd'hui mobilisées pour la mise au point de leur convention-cadre valant opération de revitalisation du territoire (ORT).

Cette nouvelle convention permettra, sur la base d'un diagnostic approfondi du territoire et d'une stratégie de revitalisation des centres-bourgs, de faire entrer le programme dans sa phase pleinement opérationnelle avec le déploiement d'un plan d'actions de revitalisation.

La signature des premières conventions d'ORT devrait intervenir en janvier 2023 et s'échelonner jusqu'à la fin du premier semestre 2023.



« Le programme Petites Villes de Demain de la Châtaigneraie Cantalienne, vise à améliorer l'attractivité du territoire au travers de ses principaux bourg-centres : Montsalvy, Mours, Le Rouget-Pers et Laroquebrou. Il doit permettre la construction d'un programme de redynamisation commun à l'ensemble du territoire, répondant aux enjeux spécifiques de ces quatre communes. On y retrouve notamment des réflexions liées à l'attractivité économique, à la mobilité et à l'habitat, permettant de renforcer leurs rôles de centralités intermédiaires dans un contexte rural.

Ce programme devra permettre la mise en place d'actions structurantes, multithématiques favorisant le dynamisme et l'attractivité de ces centre-bourgs. »

Nicolas THIRIET

Chargé de projet Petites Villes de Demain de la Châtaigneraie Cantalienne



« J'occupe un poste de chef de projet Petites Villes de Demain mutualisé entre la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès et la commune de Vic-sur-Cère. Pour mener à bien cette mission j'interviens à deux niveaux.

D'une part sur le volet stratégique, en accompagnant les élus dans l'élaboration du programme de revitalisation des centre-bourgs et de la convention d'ORT. D'autre part sur le volet opérationnel, en assurant l'ingénierie de projet pour des opérations d'aménagement d'espaces publics ou d'amélioration de l'habitat par exemple.

Pour les petites collectivités, ce renfort en ingénierie est un vrai plus pour pouvoir mener à bien leurs projets. Il permet aussi de renforcer le lien entre les différents acteurs, de créer de la transversalité, et de cheminer ensemble vers les transitions de demain. »

Marie-Amélie PÉAN

Chargée de projet Petites Villes de Demain Cère et Goul en Carladès



Focus sur une démarche du Cantal : l'opération petits centres-bourgs

En 2021, le préfet a souhaité lancer une opération expérimentale à l'échelle du Cantal sur la thématique du maintien des dynamiques sur des petites centralités. Cette opération s'inscrit dans la lignée des réflexions menées dans le cadre de "Petites Villes de Demain" et est donc destinée aux petits-bourgs non éligibles à des programmes spécifiques.

L'objectif de cette opération "pilote" est triple :

- mobiliser les acteurs du territoire agissant sur la thématique, afin d'apporter un appui dédié à la dynamique des petites centralités préalablement identifiées : conseil départemental (y compris CIT), parc naturel régional, CAUE, ABF, EPCI, DDT, AMF, ANCT...
- créer des outils, des méthodologies et des liens entre les acteurs, afin de pouvoir déployer cette expérimentation ensuite sur d'autres centralités cantaliennes.
- identifier les écueils à ces démarches de dynamisation et les outils manquants.

Cette démarche est entièrement construite, portée et animée par les services de l'Etat et plus particulièrement la DDT.

Trois centralités ont été identifiées en 2021 : **Coren, Marcenat, Saint-Chamant.**

L'opération, qui va compter 3 phases distinctes jusqu'à mi-2023, est à ce jour entrée dans la première partie à savoir le diagnostic.



"Les territoires ruraux comme les nôtres sont en manque d'ingénierie, alors que les besoins sont importants. L'ANCT nous a permis de mobiliser gratuitement une ingénierie adaptée, dont nous attendons qu'elle nous guide et nous apporte de nouvelles réflexions, pour de nouvelles dynamiques, et tout particulièrement pour la réappropriation de notre centre-bourg.

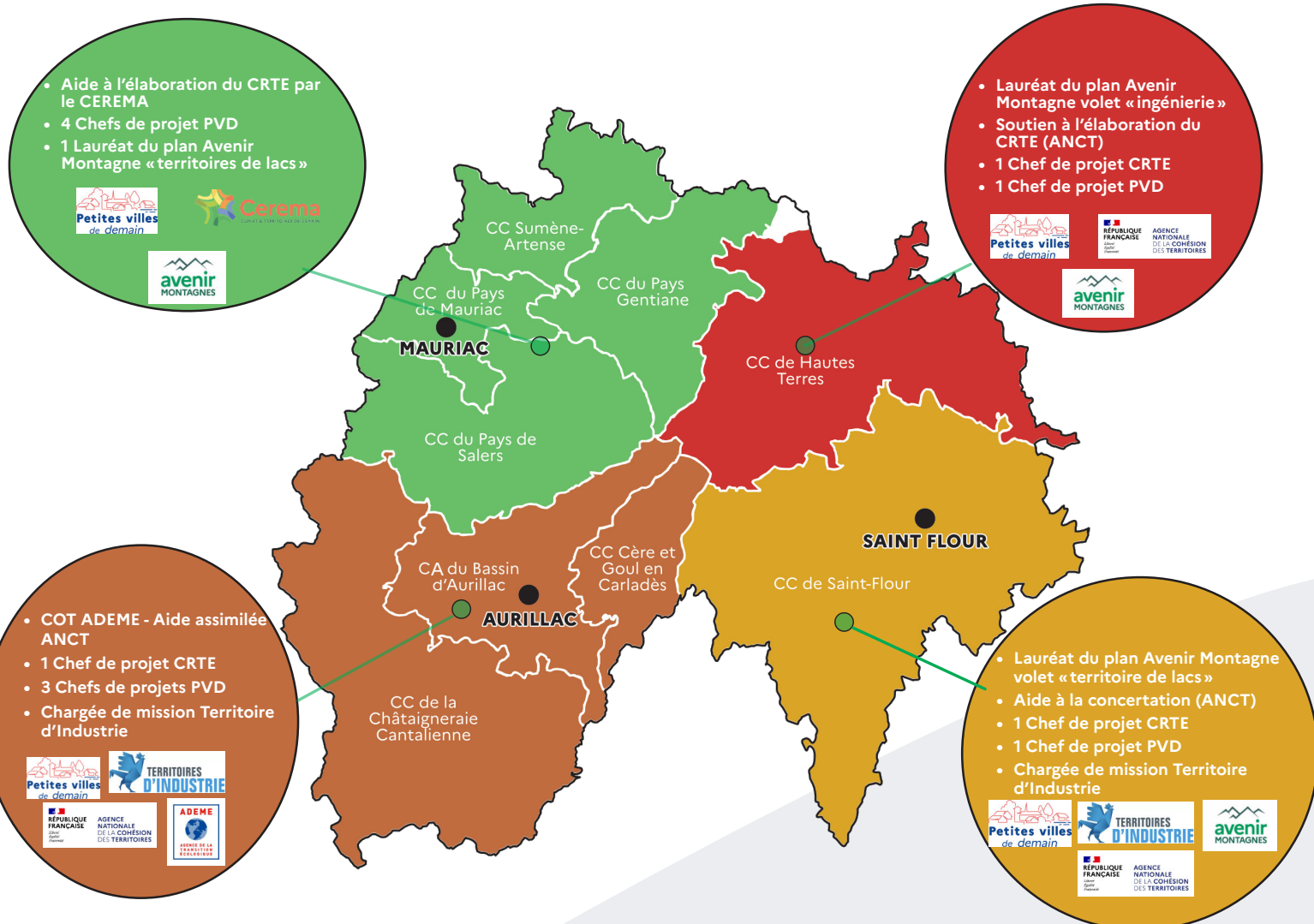
L'enjeu c'est démontrer qu'ici aussi, il y a des possibles. »

Jean-Marie FABRE
Maire de Saint-Chamant



Aides en ingénierie pour les collectivités

Les territoires ruraux ont bénéficié d'un appui en ingénierie renforcé, comme le détaille la carte ci-dessous.



De plus, dans le cadre du programme national ponts, 165 communes ont bénéficié d'un accompagnement pour recenser et évaluer leurs ouvrages (ponts et murs de soutènement). Cet appui à l'ingénierie des collectivités représente un investissement de 700 000 € TTC.

Outre les chargés de mission "Petites Villes de Demain", la banque des territoires met 85 000 € à disposition de chaque EPCI afin de soutenir son ingénierie, soit 765 000 € à l'échelle du Cantal.

Enfin, 11 collectivités ont bénéficié d'un appui ANCT "ingénierie pour un projet complexe", ce qui représente plus de 200 000 € d'aides.



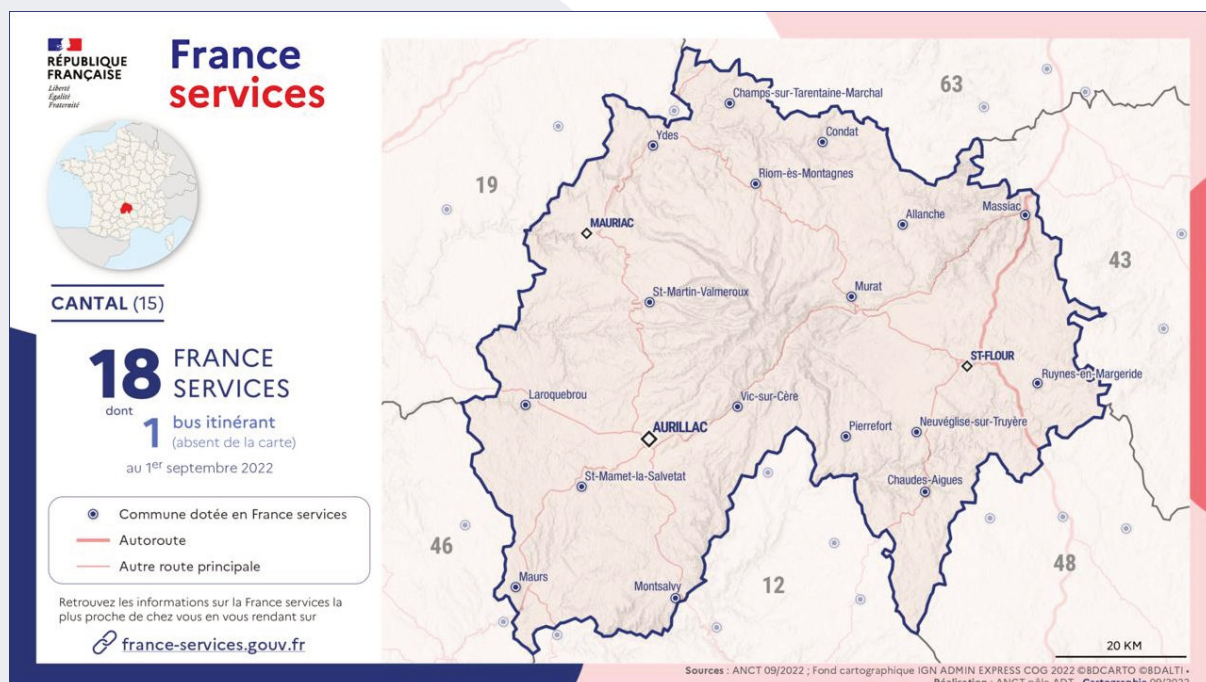
Téléphonie mobile

Pour résorber la fracture numérique et assurer une couverture mobile de qualité sur l'ensemble du territoire, le Gouvernement a engagé depuis 2018, en partenariat avec les opérateurs, un plan baptisé New Deal mobile, doté de plusieurs milliards d'euros d'investissement. Près de 70 nouveaux pylônes ont été programmés dans le Cantal depuis le début du programme dont une trentaine sont d'ores et déjà entrés en service. De nouveaux sites vont être programmés en 2023 et 2024.

France Services

Afin de répondre aux besoins d'accessibilité et de proximité des services publics, 17 maisons France services fixes maillent le territoire cantalien de manière homogène et 1 bus France Services mobile irrigue en complément le département.

Neuf opérateurs publics nationaux sont regroupés dans ces guichets uniques qui facilitent les démarches des habitants.



Projets alimentaires territoriaux

Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens, etc.), les projets alimentaires territoriaux ou « PAT », ont pour objectif de donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. Ils permettent notamment de soutenir l'installation d'agriculteurs, les circuits courts, l'utilisation de produits locaux dans les cantines, ou encore de développer les liens entre producteurs et consommateurs et de faciliter l'accès à une alimentation saine, locale et durable.

Les projets alimentaires territoriaux répondent à un enjeu fort d'ancrage territorial. Ils présentent les trois dimensions du développement durable :

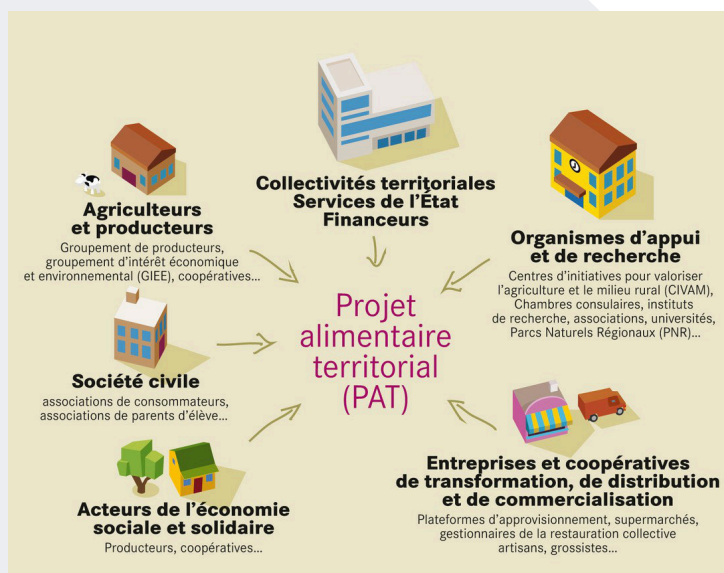
- **une dimension économique** : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;

- **une dimension environnementale** : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;

- **une dimension sociale** : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine.

A travers le PAT, l'alimentation devient un axe intégrateur et structurant des politiques sectorielles sur le territoire.

A l'échelle du Cantal, le projet alimentaire territorial de Saint-Flour Communauté a été approuvé en février 2019 et celui de Hautes Terres Communautés en fin d'année 2020. La CABA a également lancé une concertation auprès des citoyens à l'automne 2022. D'autres PAT sont en cours de réflexion sur le reste du département.



Micro folies et tiers-lieux

Soutenu par l'État, supervisé par le ministère de la culture et accompagné par La Villette, le dispositif micro-folie consiste à intégrer un musée numérique au cœur d'un équipement déjà existant ou d'un nouveau projet.

Les contenus du musée numérique sont gratuits et permettent d'avoir accès aux collections nationales des 12 établissements culturels fondateurs et à plusieurs collections régionales et européennes.

En fonction du lieu choisi pour accueillir la micro-folie et du projet conçu pour et avec les habitants, plusieurs modules complémentaires peuvent compléter le musée numérique : un FabLab, un espace de réalité virtuelle, une scène, une bibliothèque/ludothèque ou encore un espace de convivialité.

Implantées au plus proche des habitants, ces plateformes culturelles de proximité sont un véritable outil au service de l'éducation artistique et culturelle et ont donc comme ambition de toucher un public le plus large et diversifié possible.

Le Cantal va bientôt accueillir 6 micro-folies dont 2 micro-folies itinérantes.



Élèves de maternelles aux Granges - Vic-sur-cère



portés par la Fabrique artistique en rendant accessibles les œuvres des plus beaux musées de France et d'ailleurs... »

« Le tiers-lieu "Les Granges" à Vic sur Cère héberge la première micro-folie du Cantal, sur le plateau du Théâtre. Cet écrin accueille le musée numérique complété depuis peu par un espace de réalité virtuelle.

Véritable plate-forme d'éducation artistique et culturelle au service des territoires, son déploiement sur l'ensemble du territoire est réalisé par la Villette à la demande du ministère de la culture. Cet outil accueille de nombreux publics : des scolaires, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, réunies autour de projets

*Dominique BRU
Présidente de la communauté de communes Cère et Goul en Carladès*



L'Agenda rural en quelques chiffres

18

Conseillers numériques

2

Volontaires territoriaux en administration

6

Micro-folies

1

Campus connecté

1

Fabrique de territoire

1

Opération 1000 cafés



L'ANCT à vos côtés !

Pour vous inspirer...



Trouvez de l'inspiration avec les projets d'autres collectivités via l'onglet « projets » du site « aides territoires »

[Cliquez ici](#)



L'ANCT vous présente des projets et réalisations de collectivités et d'acteurs locaux qu'elle accompagne ou qu'elle a repérés pour vous. Un partage d'expérience à découvrir à travers des fiches de cas pratiques, des témoignages et des reportages.

[Cliquez ici](#)

Pour vous aider à construire vos projets...



L'ANCT propose également un accompagnement sur mesure [ici](#)

Adressez vous à la DDT du Cantal : ddt@cantal.gouv.fr

[Cliquez ici](#)

Pour trouver des financements pour vos projets...



Découvrez les aides disponibles et paramétrez les alertes pour donner vie aux ambitions de votre territoire.

[Cliquez ici](#)

Le 25 novembre 2022, une présentation de l'outil a été faite pour les acteurs du territoire.

Retrouvez le replay [ici](#)